

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 21 JUIN 2021, LE RÈGLEMENT SUIVANT A DÛMENT ÉTÉ ADOPTÉ :

Règlement 608-2021 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Chertsey.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES À CONSULTER CE RÈGLEMENT PEUVENT LE FAIRE, EN S'ADRESSANT À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE, DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 16 H.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 23^e jour du mois de juin 2021.



Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 23^e jour du mois de juin 2021, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23^e jour du mois de juin 2021.



Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe